

Entre *Montorge* et *Orzival* : variations sur des toponymes à reflets dorés*

François ZUFFEREY

La colline de *Montorge*, qui domine la plaine du Rhône à l'ouest de Sion, a suscité plusieurs hypothèses peu vraisemblables quant à l'origine de sa désignation. Dès le XIII^e siècle, les scribes se sont appliqués à réinterpréter en *Monte ordeo* ou *ordei*¹ « mont d'orge » les formes écrites traditionnellement *Monte orgio* (1195)², *Montorjo* (fréquentes à partir du XIII^e siècle)³ par attraction paronymique avec le mot latin (H)ŌRDEUM qui donne *orge* en français. Cette étymologie populaire, mont « où l'on cultive l'orge »⁴, s'est si solidement ancrée que la graphie *Mont d'Orge* (et *Lac du Mont d'Orge*) du cadastre a réussi à s'imposer sur la Carte nationale à l'échelle 1:25 000 (feuille 1306). Les documents actuels, cependant,

* Pour les attestations anciennes des toponymes, les abréviations les plus fréquemment utilisées sont les suivantes :

GREMAUD, *Chartes* : Jean GREMAUD, *Chartes séduoises*, Lausanne, 1863 (Mémoires et documents publiés par la Société d'histoire de la Suisse romande, 1^{re} série, 18), p. 333-459.

GREMAUD, *Documents* : Jean GREMAUD, *Documents relatifs à l'histoire du Vallais*, 8 vol., Lausanne, 1875-1884 et 1893-1898 (Mémoires et documents publiés par la Société d'histoire de la Suisse romande, 1^{re} série, 29-33, 37-39).

¹ Voici un échantillon parmi les plus anciennes occurrences : « in territorio de *Monte ordeo* » (1227, GREMAUD, *Documents*, n° 339, p. 264) ; « castrum de *Monte ordeo* » (1233, GREMAUD, *Chartes*, n° 48, p. 418) ; « illi de *Monte ordeo* » (vers 1250, *Ibidem*, n° 57, p. 440). Voir également la note suivante, ainsi que les attestations ci-dessous, relatives aux champs et moissons de Montorge.

² Il s'agit de la pièce 27 de GREMAUD, *Chartes*, p. 380. Dans cette copie, insérée dans un cartulaire du XIII^e siècle, d'un acte daté de 1195, le chanoine Amédée achète à Pierre Filleul une vigne sur le territoire de Montorge (« vineam de *Monte orgio* »), ce qui ne veut pas forcément dire qu'elle était sise sur les flancs de la colline ; elle pouvait fort bien se situer en amont des rives septentrionales du lac ou dans la région de La Muraz. En outre, on observera que le titre attribué à la pièce dans le cartulaire fait apparaître que le copiste a substitué *Monte ordeo* au *Monte orgio* du document original, ce qui illustre bien la déformation subie par le toponyme à partir du XIII^e siècle.

³ Pour un échantillon de références, voir ci-dessous les attestations relatives aux champs et moissons de Montorge.

⁴ C'est la première explication fournie par le botaniste Henri JACCARD, dans son *Essai de toponymie. Origine des noms de lieux habités et des lieux dits de la Suisse romande*, Lausanne, 1906 (Mémoires et documents publiés par la Société d'histoire de la Suisse romande, 2^e série, 7), p. 292. Cette étymologie avait déjà été proposée dans Albert GATSCHET, *Ortsetymologische Forschungen als Beiträge zu einer Toponomastik der Schweiz*, Berne, 1867, p. 250, et dans Barthélemy RAMEAU, *Le Vallais historique. Châteaux et seigneuries*, Sion, 1885, p. 25 : « On peut croire que le nom de cette éminence et de son château lui venait des récoltes d'orge [...], car les moissons de Montorge sont souvent mentionnées dans les titres des XII^e et XIII^e siècles. »

ne tiennent en principe aucun compte de cette graphie fantaisiste : généralement, on ne parle que de la colline, du château, du lac et du bisse de Montorge. Et c'est tant mieux, car comme nous allons le voir, le coteau de Montorge ne fut transformé en vignoble qu'à partir du milieu du XIX^e siècle, et cette transformation nécessita des travaux en profondeur (défrichage, édification de murs pour constituer des terrasses, mise en place d'un système d'irrigation, etc.), qui rendent peu plausible la présence de cultures céréalières sur ses pentes arides à l'époque antique ou médiévale.

Cela ne signifie pas pour autant que l'on n'ait pas cultivé des céréales aux abords de Montorge, en particulier en amont des rives septentrionales du lac, comme l'attestent plusieurs documents édités par l'abbé Gremaud. Dans un document faisant l'inventaire des cens et revenus du Chapitre de Sion, un Jean de Nendaz doit, une année sur deux, un muid de blé prélevé sur ses champs riverains du lac « super rivis suis de *Montorjo* » (vers 1250, GREMAUD, *Documents*, n° 536, p. 438); un Borchard d'Ayent doit un demi-fichelin de froment prélevé sur un champ sis au-dessus du lac « super quodam campo supra lacum de *Montorjo* » (*Ibidem*, p. 439); un Pierre Annos, du quartier de Malacuria [à Sion], doit quatre fichelins de froment prélevés sur deux champs, dont l'un se situe au-dessus du chemin conduisant à Saint-Jean de La Muraz, et l'autre, au-dessus du lac de Montorge, sous la grange de Jean Vison (*Ibidem*, p. 444); enfin, l'épouse de Martin de Sensine doit un fichelin de froment prélevé sur un champ riverain du lac « super quamdam ripam de *Montorjo* » (*Ibidem*). D'autres documents se contentent d'allusions plus vagues à des champs de Montorge « in campis de *Montorjo* » (1239, *Ibidem*, n° 435, p. 341), ou à un champ de deux arpents : « Super campo de *Montorjo* II jugerum » (vers 1250, *Ibidem*, n° 536, p. 438). D'autre part, les moissons de Montorge sont bien documentées et servent même de référence temporelle : un vassal du nom de Pierre Reymond, après inféodation d'une terre de deux arpents sise près de Saint-Jean de La Muraz, doit s'acquitter de son *servicium* l'année où la moisson a lieu à Montorge « eo anno quo seges est in *Monte ordeo* » (1228, *Ibidem*, n° 354, p. 276); la même redevance, avec celle du *placitum*, pour un champ sis à Diolly et vendu au chanoine Grégoire de Sion, doit être acquittée par Syonet Frachat à la même saison « illo anno quando messes sunt in *Monte ordeo* » (1233, *Ibidem*, n° 385, p. 302); plus simplement, il est fait référence aux « messibus de *Montorjo* » (vers 1250, *Ibidem*, n° 536, p. 438, 440, 441, etc.) ou aux « messibus de *Monte ordei* » (*Ibidem*, p. 439); enfin, à titre de dîmes, plusieurs muids de blé sont prélevés par le Chapitre séduinois sur les moissons de Montorge « de *Monte ordei* messibus » (*Ibidem*, p. 438).

Que retenir de ce rapide survol ? Les moissons récoltées sur des champs aux abords du lac de Montorge sont aussi bien attestées que celles qui se faisaient en alternance sur le terrain plat de *Plata* < [TERRAM] PLATTAM (aujourd'hui quartier urbain de *Platta*), au pied nord de la colline de Tourbillon. Et même si les documents cités ne prennent le plus souvent en compte que les redevances en blé ou en froment (à côté de celles en fèves ou en poivre), l'on peut légitimement supposer – ne serait-ce que pour respecter l'alternance des cultures liée à l'assolement⁵ – qu'on cultivait aussi de l'orge à Montorge. Toutefois, l'erreur serait de chercher dans cette observation pertinente l'origine même du toponyme, alors qu'elle explique au mieux sa remotivation à partir du XIII^e siècle.

⁵ Sur cette question, voir Pierre DUBUIS, *Une économie alpine à la fin du Moyen Age. Orsières, l'Entremont et les régions voisines, 1250-1500*, t. I, Saint-Maurice, 1990 (Cahiers de Vallesia, 1), p. 231-236.

Dans le prolongement de cette hypothèse céréalière, un autre rapprochement, tout aussi intempestif, fut tenté avec le latin *HÖRREUM* qui signifie « grenier, cellier ». Sous prétexte que Littré enregistre dans son dictionnaire un terme régional de l'ouest de la France, *salorge*, qui se définit comme un « amas de sel », le sens originel de Montorge serait « le grenier, le magasin du mont »⁶. Outre que cette explication se heurte à l'extension restreinte des représentants d'*HORREUM*⁷, comme dans l'hypothèse précédente, on voit mal pourquoi les habitants de *Sedunum* auraient perçu la colline inculte de Montorge comme un grenier à céréales ou un magasin alimentaire. L'histoire récente nous apprend tout au plus qu'à l'instigation de la brasserie Fertig de Bramois, le lac servit en hiver à l'exploitation d'une glacière (aujourd'hui Maison de la Nature) dans la seconde moitié du XIX^e et la première moitié du XX^e siècle. Ce rôle tardif et temporaire de réfrigérateur avant la lettre ne saurait cependant conférer à notre colline une fonction nourricière dès les temps reculés où elle reçut sa désignation.

Une troisième hypothèse fut avancée par l'archéologue Louis Blondel dans un article consacré aux châteaux de Verbier et de Montorge⁸. Ayant ouvert le dictionnaire de latin médiéval de Du Cange⁹ à l'article *orgeria* (en français régional *orgerie*, calque de l'ancien provençal *orjaria* « marché aux grains »¹⁰), l'illustre savant genevois se laissa mystifier par le lexicographe, qui établit un rapport imprudent entre l'*orge* et l'*orgueil* (dont le pluriel en ancien français peut s'écrire *orgeus*), considéré comme un sentiment éprouvé par celui qui dispose en abondance de tous biens. D'où l'hypothèse bien téméraire :

Ducange nous indique qu'« *orgeus* » veut dire orgueilleux, altier, superbe ; ne serait-ce pas un « Montorgueil » plutôt qu'un mont de l'orge ? Plusieurs châteaux ont porté ce nom. Même si cette dénomination est antérieure au château, cette étymologie me semble probable.

Tout ce montage ne résiste pas à un examen critique. Non seulement aucun des rapprochements de Du Cange n'est pertinent sur le plan lexical, mais au niveau phonétique, l'on ne saurait confondre le son [dʒ] d'*orge* et d'*orgerie* avec le son [g] qui s'entend dans *orgueil*.

A côté du Montorge sédunois, dont le point culminant atteint à peine 786 m, le val d'Entremont nous offre un autre Montorge, qui culmine, lui, à 2881 m. Situé sur la commune de Bourg-Saint-Pierre, entre la Croix de Tsousse et le Petit Vélan, ce mont a le mérite de nous inciter à élever le débat. Même si l'orge est une céréale susceptible de croître jusque sur les hauts plateaux du Tibet à 4500 m, on nous concédera que la configuration orographique de cette montagne valaisanne

⁶ C'est la seconde interprétation proposée dans JACCARD, *Essai de toponymie*, p. 292, qui la considère comme « peut-être [...] plus juste ».

⁷ Pour cette question, on consultera le *Französisches etymologisches Wörterbuch*, t. 4, Bâle, 1952, p. 485a, qui enseigne qu'aucun parler francoprovençal ne connaît le moindre représentant du latin *HORREUM*. C'est pour cette raison qu'à nos yeux, l'étymon *HORDEUM* a plus de chances qu'*HORREUM* d'expliquer l'origine du village d'*Orges* près d'Yverdon, contrairement à ce que prétend le *Dictionnaire toponymique des communes suisses*, Frauenfeld-Lausanne, 2005, p. 682a.

⁸ Louis BLONDEL, « Deux anciens châteaux valaisans : Verbier et Montorge », dans *Annales valaisannes*, 18 (1943), p. 37-49, en particulier p. 43.

⁹ Charles DU FRESNE, sieur DU CANGE, *Glossarium mediæ et infimæ latinitatis*, éd. Léopold Favre, 10 vol., Niort, 1883-1887, ici t. 6, p. 65b.

¹⁰ Ce terme, qui remonte à **HORREARIA* (*Französisches etymologisches Wörterbuch*, t. 4, p. 485a), dérivé du latin *HORREUM* « grenier », n'a rien à voir avec l'*orge*, et encore moins avec l'*orgueil*.

ne devait guère encourager l'extension de la culture céréalière jusqu'à une telle altitude. Foin donc des fenils et des greniers à orge pour inventer une origine à Montorge ! Les gens d'Entremont, comme les Sédunois, ont dû être frappés par une autre caractéristique commune pour appliquer le même terme à des réalités aussi différentes.

Revenons en plaine et changeons de canton. Il existe un troisième *Montorge*¹¹ au sein même de la ville de Fribourg. Sur un méandre de la rive droite de la Sarine, entre l'abbaye de la Maigrauge et la porte de Bourguillon s'avance une colline qui abrite un monastère de capucines fondé en 1626. Un philologue aussi averti que Paul Aebischer¹² proposa curieusement une quatrième hypothèse pour expliquer le Montorge fribourgeois : il s'agirait d'une évolution avec aphérèse de la première syllabe de [PRO]MONTORIUM. Cette explication, qui rend bien compte de la réalité topographique (une sorte de « promontoire » culminant à 654 m, bordé de falaises et dominant la basse ville), se heurte malheureusement à deux difficultés majeures sur le plan linguistique. Non seulement le mot français *promontoire* est un emprunt au latin médiéval PROMONTORIUM qui n'a pas de représentant populaire dans les dialectes¹³, mais il faudrait encore expliquer les raisons pour lesquelles la syllabe initiale n'aurait disparu que dans ce toponyme isolé.

On l'aura compris : les quatre propositions différentes – le « mont de l'orge », le « grenier du mont », le « mont altier » et le « promontoire » – pour tenter d'expliquer l'origine de la désignation d'un même toponyme ont de quoi laisser perplexe l'amateur de noms de lieux. Le facteur responsable de cette diffraction doit être cherché dans le fait qu'on s'est ingénié à produire des explications singulières pour chacun des Montorge, sans être attentif à leurs caractéristiques communes. Or, leur premier dénominateur commun n'est autre que la notion d'élévation, de hauteur variable, assumée par le composant *Mont-* ; quant au second composant *-orge*, il est bien connu que pour distinguer les monts entre eux, l'on a eu recours à un déterminant qui peut être antéposé ou postposé. Ces déterminants sont de nature différente. Si le composant substantif peut évoquer une ancienne divinité (MONTEM JOVIS « mont de Jupiter » > *Montjoux*, ancien nom du Grand-Saint-Bernard) ou un ancien propriétaire (type *Montbovon* « mont de Beuve » ou *Montpreveyres* « mont du prêtre »), il peut aussi, en tant qu'adjectif, mettre en évidence un trait spécifique : GRANDEM MONTEM > *Grammont* « grand mont », ROTŪNDUM MONTEM > *Romont* et MONTEM ROTŪNDUM > *Montriond* « mont rond », CALVUM MONTEM > *Chaumont* « mont chauve » et son contraire MONTEM SILVĀNUM > *Montsalvens* « mont couvert d'une forêt », MONTEM NŪBĪLUM > *Mont*

¹¹ Pour être complet, ajoutons que le village de Mies comporte une Vy de *Montorge* (littéralement « chemin du mont ensoleillé ») sur un monticule dominant le ravin du nant de Torry. D'autre part, le cadastre de 1841 de Noville offre encore un lieu-dit *En Montorgeoz* ; nous tenons à exprimer notre reconnaissance à M. Jean-Pierre Chapuisat, ancien Archiviste cantonal vaudois, qui a aimablement vérifié l'existence de ce lieu-dit sur le registre cadastral. Situé au sud-est d'une légère élévation surmontant un terrain sablonneux désignée *Crest à la Reine* (comprendre à l'*Arène*), sur laquelle on roulait les œufs l'après-midi de Pâques (voir *Noville & Rennaz*, Noville - Rennaz, 2004, p. 139), le petit monticule de *Montorgeoz* figurait encore sur l'*Atlas Siegfried* avec une altitude de 385 m, mais il a disparu au milieu du XX^e siècle à la suite de la rectification du tracé de la route conduisant de Noville à Chessel.

¹² Paul AEBISCHER, « 'Montorge' et quelques autres noms de lieu romans dérivés de *MUNTORIUM », dans *Archivum Romanicum*, 14 (1930), p. 237-248, et *IDEM*, *Les noms de lieux du canton de Fribourg (partie française)*, Fribourg, 1976 (Archives de la Société d'histoire du canton de Fribourg, 22), p. 158.

¹³ On pourra s'en convaincre en consultant le *Französisches etymologisches Wörterbuch*, t. 9, p. 443a.

Noble « mont nuageux », etc. Une attention particulière doit être accordée aux adjectifs de couleur, qui peuvent caractériser un enneigement durable (comme le *Mont-Blanc*)¹⁴, ou la couleur des roches (le *Mont Bron* « mont brun » sur les hauteurs entre les lacs de Fully, ou le village de *Rougemont* au pied des pentes des *Rodomonts* « monts rouges », où affleurent les couches de flysch rouge¹⁵), ou encore un type de végétation (le *Noirmont* et son équivalent le *Mormont* < MAURUM MONTEM, qui doivent leur nom à la couleur sombre de leurs boisements). C'est dans ce prolongement qu'il convient d'inscrire les adjectifs qui décrivent les effets produits par la lumière sur des élévations. Un mont lumineux, brillant de tout son éclat sous les rayons du soleil, était désigné *Clarmont* < CLARUM MONTEM ou *Montclar* « mont ensoleillé », mais si l'on voulait insister sur les reflets dorés du soleil, tout particulièrement à l'aurore ou au soleil couchant, on optait soit pour l'adjectif AUREUM « doré » postposé ou antéposé par rapport à MONTEM, soit pour le substantif au génitif AURĪ « d'or » toujours antéposé¹⁶.

Il convient ici d'attirer l'attention du lecteur sur le fait que l'étymologie MONTEM AUREUM > *Montorge* « mont d'or » ou « mont ensoleillé » n'est pas le fruit de l'imagination fertile d'un philologue, mais qu'elle est bien attestée dans un document ancien (vraisemblablement du XI^e siècle), qui contient le rôle des possessions et revenus du Chapitre de l'église cathédrale de Sion. L'original est malheureusement perdu, mais il faut savoir gré au chanoine Anne-Joseph de Rivaz d'en avoir fait une copie¹⁷ et à l'abbé Jean Gremaud d'avoir publié ce document précieux¹⁸. Entre un item concernant Châteauneuf et un autre intéressant la montagne de Nendaz, on peut lire : « Et in *Monte aureo*, II campos ». Cette indication, d'une part, nous apprend que les chanoines possédaient deux champs (peut-être de blé) sur le territoire de Montorge, comme Gremaud a parfaitement glosé en note le nom de lieu¹⁹, mais elle conforte aussi le toponymiste dans l'idée que plus une attestation est ancienne, plus elle a de chances de refléter la désignation originelle. Une seule occurrence latine de *Monte aureo* au XI^e siècle, prolongée par le représentant francoprovençal *Montorjo*²⁰ (francisé en *Montorge*), a bien plus de poids que toutes les déformations en *Monte ordeo* ou *ordei* qui fleurissent à partir du XIII^e siècle et aboutiront à l'aberrant *Mont d'Orge* du cadastre et de la Carte nationale.

Afin d'asseoir sur des bases solides cette interprétation qui pose une équivalence entre *Montorge* et *Mont d'Or*, il nous a semblé nécessaire d'élargir l'horizon non seulement à l'ensemble des variations qui se déclinent sur le thème du « mont d'or », mais également à d'autres termes comme VALLEM « vallée », PRATUM

¹⁴ On se gardera de ranger dans la catégorie des adjectifs de couleur le *Mont Rose*, traduction de l'italien *Monte Rosa*, qui, par l'intermédiaire de l'ancien valdôtain *roisa* « glacier », signifie le « mont du glacier » (voir *Französisches etymologisches Wörterbuch*, t. 10, p. 586b sous gaulois *RUSIA).

¹⁵ Voir Ernest MURET, Notice toponymique à l'article « Rougemont », dans Eugène MOTTAZ, *Dictionnaire historique, géographique et statistique du Canton de Vaud*, t. II, Lausanne, 1921, p. 565.

¹⁶ On trouvera une excellente synthèse sur les déterminants possibles de *Mont* dans Auguste VINCENT, *Toponymie de la France*, Bruxelles, 1937, § 450, en particulier p. 195b pour v. fr. *oire* (aureus) « d'or ».

¹⁷ Elle figure dans ses *Opera historica*, vol. 10, p. 253-258. Anciennement aux Archives de Valère, le fonds de Rivaz est déposé actuellement aux Archives de l'Etat du Valais.

¹⁸ Il s'agit de la pièce 8 de GREMAUD, *Chartes*, p. 348-355, en particulier p. 351. Elle occupe le n° 113 dans l'ordre chronologique de GREMAUD, *Documents*, t. 29, p. 74.

¹⁹ La forme *Mortorge* résulte d'une coquille évidente pour *Montorge*.

²⁰ Avec la conservation typique du timbre de la voyelle finale -o.

« pré », PONTEM « pont » ou PĒTRAM « pierre », qui participent de ces variations. C'est ainsi que l'on obtient les séries remarquables suivantes :

	AUREUM, -AM postposé :	AUREUM, -AM antéposé :	AURĪ antéposé :
MONTEM	<i>Montoire / Montorge</i>	<i>Orgemont</i>	<i>Ormont</i>
VALLEM	<i>Valloire / Vallorge</i>	<i>Orgeval</i>	<i>Orval</i>
PRATUM	— / <i>Praz Orge</i>	<i>Orge Pré</i>	—
PONTEM	<i>Pontoire / Pontorge</i>	—	<i>Orpont</i>
PĒTRAM	— / —	<i>Orge Pierraz</i>	<i>Orpierre</i>

Dans la suite de cet essai, l'on se propose de vérifier la pertinence de ces séries, qui paraissent n'avoir jamais été mises en lumière jusqu'ici par les toponymistes. La valeur probatoire de l'interprétation de chacun de ces termes se trouve corroborée par l'ensemble auquel ils appartiennent. L'on se doute bien que pour parvenir à établir des séries plus ou moins complètes, il a fallu s'écarter de la seule toponymie valaisanne ou romande, et prendre en compte la globalité du territoire gallo-roman auquel se rattache l'espace linguistique des Montorge relevés ci-dessus.

1. Type MONTEM AUREUM > *Montoire / Montorge* équivalant à *Mont d'Or*

Avant d'aborder les aspects plus techniques de l'évolution de MONTEM AUREUM, il nous plaît de relever un fait réconfortant. Comme on le sait, le domaine viticole s'étendant sur le flanc sud-ouest des crêtes de Montorge, qui descendent en pente douce jusqu'au Pont-de-la-Morge, s'appelle précisément le *Mont d'Or*, équivalent français plus explicite de *Montorge*. Il est aisé de deviner la raison de cette désignation récente, en rappelant brièvement l'histoire de la transformation en vignoble d'une partie du coteau de Montorge²¹. Après la dissolution en 1847 par la Diète fédérale de l'« alliance particulière » ou *Sonderbund* de sept cantons catholiques – dont le Valais –, un sergent-major vaudois²², François-Eugène Masson, qui avait eu tout le loisir de repérer l'endroit lors de ses activités militaires, fit l'acquisition de quelques terrains jusqu'alors incultes au Pont-de-la-Morge et décida de les planter en Chasselas. Ce fut l'origine du Domaine du Mont d'Or, l'un des joyaux du vignoble valaisan. A l'instar des moines défricheurs de Hautcrêt qui créèrent le vignoble en terrasses du Dézaley au milieu du XII^e siècle, Masson et ses ouvriers entreprirent d'importants travaux d'aménagement. Nous laisserons de côté les problèmes d'irrigation rencontrés (l'abandon d'une pompe à vapeur au profit de la création du bisse de Montorge en 1859-1860) pour souligner la motivation qui aboutit à la dénomination du domaine nouvellement cultivé. C'est sans doute parce que le vignoble jouit d'un ensoleillement exceptionnel, qui lui confère un aspect doré sous la lumière du soleil, qu'il reçut tout naturellement le nom français de *Mont d'Or*²³, exactement de la même manière que la colline fut baptisée en latin MONTEM AUREUM après la conquête romaine (dès le milieu du

²¹ On pourra en lire le récit savoureux de Charles-François LANDRY, mis en images par Walter-Edmund KAESNER, *Mémorial du Mont d'Or ou comment le sergent-major François-Eugène Masson fit campagne avec un fossioir et conquiert la plus fine goutte*, Sion-Lausanne, 1947.

²² Il était originaire de Territet, près de Montreux.

²³ Le même processus a dû s'appliquer à la désignation des autres *Mont d'Or*, dont celui qui est situé entre Vallorbe et Longevilles en France, qui donne son nom à un célèbre vacherin. Ajoutons que le *Mont-Soleil* dans le vallon de Saint-Imier exprime la même réalité avec un autre substantif.

1^{er} siècle avant notre ère). Remarquable similitude, par-delà les siècles, dans le processus qui a présidé à la désignation d'un mont ensoleillé !

Il reste à prouver que MONTEM AUREUM aboutit bien à *Montorge*. Pour ce faire, un bref rappel de notions de phonétique historique s'impose. Si la monophthongaison de AU en [o] ne pose aucun problème (type AURUM > *or* en français et francoprovençal, alors que le provençal *aur* conserve la diphtongue), l'évolution de la séquence R + yod²⁴ peut connaître deux issues. Soit chacun des éléments évolue séparément ; dans ce cas, le yod [y] se renforce en [dy] > [dž] et MONTEM AUREUM aboutit à *Montorge*, exactement comme CÈREUM « [objet] fait de cire » évolue en *cierge*. Soit le R et le yod s'influencent mutuellement et le résultat est [yr] ; dans ce cas MONTEM AUREUM donne *Montoire*, comme TERRITORIUM se prolonge en *territoire*. On comprend maintenant pourquoi il faut se méfier du faux ami *-orge*. Cet adjectif, qui se prononce comme le substantif *orge*, n'existe pas de façon autonome, mais seulement en tant que déterminant dans des noms de lieux. C'est lui qui a généré, dès le Moyen Age, l'attraction paronymique dénoncée ci-dessus.

Quant à *Montoire*²⁵, le frère jumeau de *Montorge*, dont l'attestation la plus ancienne est *Mons aureus* en 869, il désigne une ville occupant une colline sur le Loir (dans le département du Loir-et-Cher). Le glissement métonymique du mont vers l'agglomération peut s'observer à travers un toponyme comme *Villemontoire* (département de l'Aisne), qui signifie littéralement la « ville du mont d'or ». En outre, les lecteurs du récit des amours contrariées de *Floire et Blanchefleur*²⁶ se souviennent peut-être que le jeune garçon est envoyé à l'école à Montoire. La première partie de l'action étant censée se dérouler en Espagne, c'est tout naturellement vers l'équivalent espagnol *Montoro* que les commentateurs se sont tournés, mais comme l'auteur, qui pourrait se confondre avec un certain Robert d'Orbigny, était originaire du Val de Loire, il n'est pas impossible qu'il se soit inspiré de l'espace ligérien qui lui était familier. Quoi qu'il en soit, en littérature, est-il plus bel endroit pour faire l'apprentissage des lettres qu'une colline dont les reflets dorés laissent présager l'aurore d'une brillante carrière ?

Si, par permutation du composant substantif, l'on substitue le val au mont, l'on obtient un couple rigoureusement symétrique *Valloire / Vallorge* < VALLEM AUREAM « vallée ensoleillée », qui vient conforter l'interprétation proposée. Il convient de rappeler ici que le mot *val*, comme le latin VALLIS, garde son genre féminin en toponymie (type *Laval*, *Lavaux* par agglutination de l'article) et qu'il a passé au genre masculin dans la langue courante, peut-être sous l'influence de *mont*, avec lequel il est souvent associé. Il existe en Savoie un village d'altitude

²⁴ Cette semi-voyelle palatale est le son qui s'entend au début du mot français *yeux*. En latin, elle se rencontrait à l'initiale d'une unité phonique (comme dans l'adverbe IAM « déjà ») et à l'intérieur quand un I ou un E précédait une autre voyelle (-ORIUM > *-oryo ou AUREUM > *auryo).

²⁵ On se gardera de confondre *Montoire* avec le substantif féminin *montoire* < *MONTATŌRIA « montée, pente » (*Französisches etymologisches Wörterbuch*, t. 6/3, p. 109b), qui n'est attesté qu'à partir du XIV^e siècle et résulte d'une contraction de **montëoire*. Cela exclut que le *Mons aureus* du IX^e siècle provienne d'une « mauvaise latinisation de la finale *-oire*, comprise comme *oire* 'd'or, couleur d'or' (*Französisches etymologisches Wörterbuch*, t. 1, 179a) », comme le prétend Ernest NÈGRE dans sa *Toponymie générale de la France*, 3 vol., Genève, 1990-1991, p. 1173 (n° 21899). C'est pourquoi nous nous rangeons du côté de Walther VON WARTBURG (*Französisches etymologisches Wörterbuch*, t. 1, p. 179a et notes manuscrites pour la refonte de la lettre A dans le t. 25, p. 981a, n. 22), et d'Albert DAUZAT, Charles ROSTAING, *Dictionnaire étymologique des noms de lieux en France*, 2^e éd., Paris, 1978, p. 472a.

²⁶ Dont la version ancienne, dite « aristocratique », date des années 1150-1160.

nommé *Valloire*²⁷, qui doit son nom à son assiette dans une vallée jouissant d'une exposition favorable. De plus, *La Valloire* désigne une région à cheval sur les départements de l'Isère (canton de Beaurepaire) et de la Drôme (canton du Grand-Serre), qui forme une contrée remarquable pour sa fertilité. Les formes anciennes ne laissent place à aucun doute : *in Valle aurea* (999), *ad Vallem auream* (1122) et même *Le Val-d'Or* (1673)²⁸. Quant à la variante *Vallorge*, si elle est bien attestée en tant que nom de famille, elle se décèle plus difficilement en toponymie ; elle pourrait néanmoins figurer dans Saint-Cyr-de-*Valorges* (département de la Loire), qui s'écrivait anciennement Cyr de *Vallorge* (1793), Saint-Cyr de *Vallorge* (1828)²⁹.

Si une vallée peut être qualifiée d'enseillée, a fortiori les terrains qui bénéficient d'un ensoleillement favorable méritent la même qualification. C'est ainsi qu'on rencontre sur la commune vaudoise de Moiry un lieu-dit *En Praz Orge* (cadastre de 1840). On voit le paradoxe qu'il y aurait à prétendre que l'on cultiverait de l'orge sur un pré, au lieu de le faire sur un champ³⁰. C'est pourquoi l'étymologie PRATUM AUREUM «pré enseillé» s'impose tout naturellement. Nous ne connaissons pas de **Pré oire* qui formerait le pendant français de ce lieu-dit, peut-être en raison d'une documentation déficiente, mais l'exact opposé de *Praz Orge* figure dans *Praborgne* «pré peu enseillé» (*Praborny* 1350, GREMAUD, *Documents*, n° 1971, p. 547), ancien nom romand de Zermatt, où l'on parlait encore un dialecte francoprovençal jusque vers 1200³¹.

Il reste le couple *Pontoire / Pontorge*, dont le premier terme n'est peut-être pas assuré. Dissipons d'emblée tout malentendu. Les ponts d'or qui se devinent dans les lieux-dits n'ont rien à voir avec les accords passés avec l'ennemi pour faciliter sa retraite, ou avec les gros avantages que se voient offrir certaines personnes pour renoncer à leurs prétentions. Il doit s'agir plus prosaïquement d'ouvrages en pierre, ainsi désignés en raison de la couleur dorée du matériau de construction

²⁷ L'étymologie VALLE AUREA a été judicieusement proposée par le chanoine Adolphe GROS dans son *Dictionnaire étymologique des noms de lieu de la Savoie*, Belley, 1935, p. 578 (rééd. Chambéry, 1973, p. 484), et il n'y a aucune raison de la contester, puisqu'elle s'appuie sur les formes anciennes *Valloyria* (1038), *Valauria* (vers 1050), *Valoria* (1184).

²⁸ On trouve en outre cette désignation dans Moras-en-*Valloire* et Saint-Sorlin-en-*Valloire* en Drôme des Collines.

²⁹ *Bulletin des lois du Royaume de France, 8^e série. Règne de Charles X*, t. 9, Paris, 1829, bulletin n° 245, p. 95.

³⁰ Observons que dans le lieu-dit *Pra Froment* (hameau de Vincy sur la commune de Gilly), le déterminant ne désigne pas la céréale cultivée, mais le nom d'un ancien propriétaire du pré.

³¹ L'actuel district de Viège n'a en effet été alémanisé que lors de la deuxième poussée d'expansion alémanique (XI^e-XIII^e siècles), même si les formes latinisées de *Praborgne* (*de Prato borno* 1291, 1428, 1440, *de Prato borni* 1301) coexistent avec les formes alémaniques (*ze Made* 1435, *zer Mat* 1539) jusqu'au XV^e siècle. Nous suivons l'étymologie donnée par le *Glossaire des patois de la Suisse romande*, t. II, Neuchâtel-Paris, 1934-1954, p. 511, et non celle du *Dictionnaire toponymique des communes suisses*, p. 985b, qui veut en faire un *Praborna* «prairie du creux» (alémanisé en *zu der [Loch]matte*). Les raisons qui s'opposent à une telle hypothèse sont multiples. Un ancien lieu-dit entre Aigle et Ollon s'appelait *les Prés borgnes* (1734), ce qui démontre que *borgne* est bien un adjectif ; *borne* «trou, creux» ne sert jamais de déterminant à un substantif, mais cède sa place dans cette fonction à l'adjectif *bornu* (voir *Glossaire des patois de la Suisse romande*, t. II, p. 533a qui atteste *Champ Bornu* «champ du creux», mais non **Praz Bornu*). Si *Lochmatte*, qui désigne la partie du village la plus reculée au fond de la vallée et coexiste avec les *Steinmatten* «prairies caillouteuses» et les *Winkelmatte* «prairies du coin», était le nom primitif de l'ensemble du village, les plus anciennes occurrences ne le confirment pas. Si *borgne* remontait à *BORNA, pourquoi les latinisations seraient-elles en -o (et non en -a ou -ae) ?

employé. Un substantif masculin *pontoir* « pont »³² est attesté en moyen français et plusieurs *Pontoir* s'observent en Bretagne, dans le Morbihan : l'étang du *Pontoir* à Cléguérec, le *Pontoir* près d'Inzinac-Lochrist. La prudence s'impose néanmoins dans l'interprétation de ces lieux-dits, et l'on se tournera plutôt vers le nom de famille *Pontoire* qui pourrait tirer son origine d'un toponyme aujourd'hui disparu. *Pontorge* < PONTEM AUREUM³³, de son côté, se trouve à la limite des communes de Puidoux et des Thioleyres, de part et d'autre d'un petit pont enjambant un ruisseau servant de limite. La plus ancienne attestation de ce lieu-dit *Pontem ordeorum* (1134)³⁴ révèle la même étymologie populaire que le *Montem ordei*, alors que la forme francoprovençale est *Pontorjoz*³⁵. Ici cependant, le scribe a dû recourir au pluriel, car un pont relie nécessairement deux espaces, identifiés à tort avec des champs d'orge, puisque le représentant attendu serait alors **Pontorjour*. La remotivation du lieu-dit n'en est que plus patente.

2. Type AUREUM MONTEM > *Orgemont*

On a fait quelques réflexions, pas toujours pertinentes, sur la place de l'adjectif par rapport au déterminé en toponymie³⁶. On sait qu'en français, les adjectifs épithètes se placent le plus souvent après le substantif, plus rarement avant, et qu'il arrive parfois que la position ait une incidence sur le sens (par exemple, un homme *grand*, c'est-à-dire de haute stature, opposé à un *grand* homme, un personnage historique d'envergure). Par un rapprochement un peu hâtif, on a voulu attribuer à une influence des parlers germaniques l'antéposition de l'adjectif dans les noms de lieux des dialectes orientaux des domaines français et francoprovençal. Comme nous allons le voir avec nos lieux-dits, la place du déterminant, qui ne modifie en rien le sens, semble résulter d'un pur hasard.

Le toponyme *Orgemont* < AUREUM MONTEM, qui n'est que l'inverse de *Montorge*, est largement répandu. Il existe une colline d'*Orgemont* à Argenteuil, au nord-ouest de Paris. Un quartier d'Epinay-sur-Seine se nomme *Orgemont*, ainsi qu'un autre, plus à l'est, dans la ville de Meaux. Au sud de la capitale française, sur la commune de Cerny, le hameau d'*Orgemont* occupe le sommet d'une colline. Pour revenir en Suisse romande, un lieu-dit *En Orgemont* se trouve sur deux communes vaudoises : Yens (cadastre de 1894) et Combremont-le-Grand (cadastre de 1906). Une seule caractéristique commune réunit tous ces toponymes : le sens de colline ensoleillée. De plus, la distance qui les sépare ne plaide pas vraiment en faveur d'une influence germanique sur l'antéposition du déterminant.

³² VON WARTBURG (*Französisches etymologisches Wörterbuch*, t. 9, p. 171a) le considère comme un simple dérivé de *pont*, sans préciser le suffixe.

³³ L'étymologie proposée ici trouve un appui dans une formation similaire : *Pondaurot* < de *Ponte deaurato* (1285) « pont doré », dans le département de la Gironde (NÈGRE, *Toponymie générale de la France*, p. 1373, n° 25520).

³⁴ Elle figure dans *Le cartulaire de l'abbaye cistercienne de Hautcrêt (fin XII^e siècle)*, éd. par Alexandre PAHUD, Bernadette PERREAUD, Jean-Luc ROULLER, Lausanne, 2001 (Cahiers lausannois d'histoire médiévale, 29), p. 50.

³⁵ On trouvera un inventaire de la tradition écrite de ce toponyme dans Bernadette GROSS, *Autour de l'Abbaye de Haut-Crêt. Les lieux-dits des Tavernes et des Thioleyres*, Yverdon, 2000, p. 212.

³⁶ Voir notamment Albert DAUZAT, « Le type *Neuchâteau* (épithète antéposée) est-il dû à une influence de la syntaxe germanique? », dans *Revue internationale d'onomastique*, 5 (1953), p. 81-88 ; Robert DE DARDEL, « La place de l'adjectif qualifiant dans les toponymes romands », dans *Revue de linguistique romane*, 55 (1991), p. 43-79.

Le type *Orgeval* < AUREAM VALLEM «vallée ensoleillée», qui a pour synonyme *Clerval*, *Clairvaux* < CLARAM VALLEM «vallée lumineuse» et pour antonyme *Noirval*, *Neirevaux* < NĪGRAM VALLEM «vallée noire ou sombre (à cause des versants boisés)», est encore mieux représenté³⁷, mais il peut apparaître sous des graphies variées et parfois déroutantes. La vocalisation du *-l* final transforme le lieu-dit en *Orgevaux* (sur les communes de Pompaples, cadastre de 1856; de Chavannes-sur-Moudon, cadastre de 1844; de Montreux, vallon au pied du Folly; d'Ollon, cadastre de 1834, et d'Ormont-Dessus, cadastre de 1863) et même en *Orgevaud* (graphie encore observable sur l'*Atlas Siegfried*, pour désigner des pâturages de la commune de Montbovon); l'adjonction d'un *-x* adventice a pu faire basculer le lieu-dit dans le masculin pluriel (*Aux Orgevaux*, commune de Servion, cadastre de 1872). L'agglutination de l'article produit *En Lorgevaux* (commune de Morrens, cadastre de 1850) et la mécoupure de la préposition génère *En Norgevaux* (entre les communes des Clées, cadastre de 1880, et de Lignerolle, cadastre de 1872). Il faut toutefois relever un trait phonétique extrêmement précieux, qui exclut tout rapprochement avec *orjo* «orge»³⁸. C'est l'inflexion en *-e > -i*, typique du francoprovençal, de la voyelle finale *-A* d'AUREA sous l'influence de la palatale antécédente [dʒ] dans *Orgival* (à l'est de Saint-Léonard: «a loco dicto Chinel d'Orgeval» 1380, GREMAUD, *Documents*, n° 2312, p. 192). Il peut arriver, enfin, que la dentale *r* attire la chuintante prépalatale [dʒ] dans sa zone d'articulation dentale³⁹ et la fasse passer à la sifflante [dz] > [z]. Ainsi s'explique le nom de l'alpage d'*Orzival*⁴⁰, situé sur les hauts de Vercorin dans le prolongement de Tracui et qui s'écrivait encore *Orgival* au début du XIV^e siècle («alpis de *Orgival*» 1303, GREMAUD, *Documents*, n° 1191, p. 67; «in alpe de *Orgivaux*» 1304, *Ibidem*, n° 1199, p. 80). Ajoutons que l'alpage du *Val d'Or* sur le flanc ensoleillé du vallon de La Manche, au-dessus de Rougemont, exprime exactement la même réalité, mais avec des termes français dépourvus de toute ambiguïté.

Le lieu-dit *Orgepré* < AUREUM PRATUM «pré ensoleillé» est beaucoup plus rare. On n'en connaît qu'une seule attestation en Suisse romande sous sa forme francisée: *En Orge Pré* sur la commune de Dizy (cadastre de 1848). Les attestations anciennes⁴¹ *Orde pra*, *Ordzpra* (1542), *Ordopraz*, *Orgoz Praz* (1598), révèlent une hésitation entre [dz] et [d] typique du francoprovençal (cf. RŪBEUM > *rodzo / rodo* «rouge» dans *Rougemont / Rodomonts*). C'est surtout le rapprochement avec le *Praz Orge* de la commune voisine de Moiry qui est instructif. Les

³⁷ Un signe de la vitalité de ce toponyme nous est offert par la fabrication du diminutif *Orgevalettaz* (commune de Grimisuat), *Orgevalettes* (commune de Montbovon). Pour la France, nous nous contenterons de signaler qu'*Orgeval* se rencontre notamment dans les départements des Yvelines, de l'Aisne et de Seine-et-Marne, mais la liste est fort longue. L'explication qu'on lit parfois par le nom d'un possesseur germanique *Orgis* latinisé en *Orgisus* n'est pas acceptable, car le toponyme devrait alors se présenter sous la forme **Orgisval*, sans compter que le nombre important des *Orgeval* rend la présence d'un adjectif plus vraisemblable que celle d'autant de possesseurs germaniques.

³⁸ Comme cela a été bien vu dans Maurice BOSSARD, Jean-Pierre CHAVAN, *Nos lieux-dits. Toponymie romande*, Lausanne, 1990, p. 266-267, qui demeurent cependant désemparés quant au sens à attribuer au déterminant: «*Aureus*, 'doré', pourrait convenir phonétiquement, mais quel sens donner à cet adjectif?»

³⁹ En phonétique, le phénomène est connu sous le nom de dentalisation.

⁴⁰ C'est l'alpage qui donne son nom à la Tsa d'*Orzival* (la chaux, c'est-à-dire les pâturages supérieurs d'accès difficile) et au Roc d'*Orzival* (2853 m) qui la domine.

⁴¹ Nous les empruntons à BOSSARD, CHAVAN, *Nos lieux-dits*, p. 266.

deux prés, distants de 2 km à peine à vol d'oiseau⁴², sont situés sur des terrains en pente jouissant d'une bonne exposition au soleil, celui de Moiry sur la rive gauche de la Venoge et celui de Dizy sur la rive droite du Veyron.

Nous ne connaissons pas d'occurrence d'**Orgepont*, mais nous nous consolons avec une formation similaire. Sur la commune d'Echandens, un lieu-dit *En Orge Pierraz* (cadastre de 1889) a toutes les chances d'avoir été inspiré par la couleur dorée d'une pierre (AUREAM PĒTRAM) comparable à celle que l'on peut observer sur un pont de pierre. Ajoutons que la liste des substantifs envisagés jusqu'ici en composition avec l'adjectif AUREUS n'est pas exhaustive. Sur la commune de Concise, on trouve un lieu-dit *En Orge Fontannaz* (cadastre de 1889), qui a sans doute été suggéré par les reflets du soleil sur l'eau jaillissant d'une source (AUREAM FONTĀNAM).

3. Type AURĪ MONTEM > *Ormont*

Un certain nombre de mots composés français remontent à des étymons latins qui associent, non un adjectif à un substantif, mais deux substantifs, dont le premier se trouve au génitif. C'est le cas d'AURĪ «d'or» combiné avec des noms qui peuvent connaître une évolution populaire (comme lat. méd. AURIFABRUM > *orfèvre* à la place de lat. cl. AURIFICEM; lat. méd. AURIFRĪGIUM «étoffe de Phrygie tissée de fils d'or» > *orfroi*) ou semi-savante (comme AURĪ PELLEEM «peau à reflets dorés, d'apparence trompeuse» > afr. *orpel* et *oripel* > frm. *oripeau*; AURĪ FLAMMŪLAM «étendard de soie rouge, ressemblant à une petite flamme et suspendu au bout d'une lance en bois doré» > afr. *oriflambe* > frm. *oriflamme*; anciennement AURĪ FLŌREM > afr. *oriflour* «bannière à fleurs de lys des rois de France»). La formation avec le substantif n'exclut cependant pas la variante adjectivale (ainsi *oireflambe* ou *orieflambe* < AUREAM FLAMMŪLAM coexistent avec *oriflambe* dans l'ancienne langue⁴³), et c'est le même constat que l'on fait en toponymie.

Il n'est donc guère surprenant qu'à côté d'AUREUM MONTEM > *Orgemont* l'on ait fabriqué un AURĪ MONTEM > *Ormont* avec la même signification de «mont d'or». C'est ici que trouvent tout naturellement leur place les deux communes du district d'Aigle: *Ormont-Dessus* et *Ormont-Dessous*, cette dernière au pied d'un évocateur *Mont d'Or*. Après l'argumentation déjà exposée, nous ne souhaitons pas entrer ici dans la discussion des différentes hypothèses proposées pour expliquer ce seul toponyme. Nous nous contenterons de renvoyer le lecteur au *Dictionnaire toponymique des communes suisses*⁴⁴, non sans constater avec satisfaction que l'explication du «mont ensoleillé» y est retenue comme «la plus convaincante». Un seul point de détail nous différencie: le génitif AURĪ (au lieu d'AURUM), que suggère la coexistence de la variante *Orimont* avec *Ormont* dans

⁴² Ce qui suggère que la place de l'adjectif est purement arbitraire.

⁴³ Dans les plus anciens textes littéraires, la variante *orie* de *oire* < AUREUM ne comptant que pour deux syllabes, on peut se demander s'il ne serait pas préférable d'imprimer *orje*. Ainsi, au vers 581 de la *Chanson d'Alexis*: *Ad ancensers, | ad ories candelabres* «au milieu d'encensoirs et de chandeliers d'or», ou au vers 466 de la *Chanson de Roland*: *En sun puign destre | par l'orie punt la tint* «dans sa main droite, il tenait [l'épée] par le pommeau d'or».

⁴⁴ Voir *Dictionnaire toponymique des communes suisses*, p. 683-684.

des lieux-dits de France⁴⁵. C'est ainsi, à titre d'exemple, qu'on rencontre en Haute-Normandie un Terroir d'*Ormont* ou d'*Orimont* ou des Vaux d'*Orimont* (1494) sur la commune du Bourg-Dun (département de la Seine-Maritime). Cette variante en *i* suffit à renvoyer les ours dans leur tanière et devrait décourager définitivement les adeptes de l'hypothèse « mont de l'ours ».

Le même phénomène s'observe dans *Orval*, *Orvaux* < AURĪ VALLEM « val d'or », avec sa variante *Orival*, *Orivaux*. Pour la Suisse romande, on rappellera que la vallée ensoleillée de Tavannes s'appelait anciennement *Orval* ou *Orvaux*, et que la latinisation en *Aurea vallis* au XIV^e siècle ne résulte nullement d'« une fausse traduction »⁴⁶. En Wallonie, on relèvera la célèbre abbaye bénédictine d'*Orval*, fondée au XI^e siècle, même si certains considèrent la désignation latine *Aurea vallis* comme une création cistercienne⁴⁷. Quant à la France, la liste des *Orval* (avec les variantes *Orvaux*, *Orvault* et même *Orveau*) et des *Orival* ou *Orivaux* est trop longue pour être établie ici. Qu'il nous suffise de souligner que les latinisations en *Aurivalle* ne sont pas rares sous la plume des scribes.

Les choses se présentent très différemment pour *Orpont* (1255-1256) < AURI PONTEM, dont nous ne connaissons qu'une seule occurrence en Suisse, aujourd'hui sous sa forme alémanisée en *Orpund*, à l'est de Bienne. Nous adoptons d'autant plus volontiers l'explication par la couleur des pierres employées pour la construction du pont (peut-être du calcaire jaune du Jura), fournie par le *Dictionnaire toponymique des communes suisses*⁴⁸, qu'un rapprochement peut se faire avec le village des Hautes-Alpes *Orpierre* (*Auripetra* en 1241), situé au pied d'imposantes falaises de calcaire aux tons ocrés⁴⁹.

Au terme de ce parcours toponymique, on ose espérer que le réseau établi entre les différents toponymes à reflets dorés aura renforcé une étymologie qui n'était pas nouvelle, mais qui peinait à convaincre les amoureux des noms de lieux, plus enclins à se laisser séduire par des explications spécieuses. Si tel est bien le cas, le moment serait peut-être venu de réserver aux graphies aberrantes *Mont d'Orge* et *Lac du Mont d'Orge* de la carte nationale le même traitement que celui qui a été appliqué à la *Pierre à Voir*, déformation de *Pierre Avoi* (< PĒTRAM ACŪTAM « pierre pointue ») aujourd'hui corrigée. Quant au destinataire de ces mélanges posthumes, on ne peut que lui souhaiter un séjour bienheureux sur cet autre mont d'or où les poètes aiment à croire que « l'herbe perpétuelle luit »⁵⁰.

⁴⁵ On en trouvera la liste dans la base de données du *Dictionnaire topographique de la France comprenant les noms de lieux anciens et modernes* en cours d'élaboration sur le site du Comité des travaux historiques et scientifiques (CTHS) à l'adresse suivante : [en ligne] <http://cths.fr/dico-topo/index.php> (consulté le 31 janvier 2016).

⁴⁶ Quoi que prétende JACCARD dans son *Essai de toponymie*, p. 322.

⁴⁷ Sur cette question, voir Jules HERBILLON, *Les noms des communes de Wallonie*, Bruxelles, 1986, p. 122.

⁴⁸ Voir *Dictionnaire toponymique des communes suisses*, p. 685-686.

⁴⁹ L'explication de l'abbé NÈGRE (*Toponymie générale de la France*, p. 1178, n° 21972) par l'adjectif HORRĪDA > *orra* (ou *orreza*) qualifiant une pierre « laide, affreuse » n'est évidemment pas recevable, en raison de la voyelle finale.

⁵⁰ Maurice CHAPPAZ, *Office des morts*, Lausanne, 1966 (Cahiers de la Renaissance vaudoise, 54), p. 39.